

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19661 - 76ÈME ANNÉE

Lutte contre le chômage et pour le droit d'être respecté dans son pays

Droit des Réunionnais à travailler à La Réunion : l'exemple de la Kanaky-Nouvelle Calédonie



Pour que La Réunion et d'autres pays ne soient plus des territoires où l'emploi des autochtones dans le pays n'est pas une priorité, il est possible d'agir tout en restant dans le cadre de la République. C'est ce que montrent les avancées obtenues par la Kanaky-Nouvelle Calédonie dans son processus d'indépendance. La France reconnaît dans sa Constitution le droit pour les habitants du pays de décider de leur politique de l'emploi. C'est pourquoi une durée

minimale de résidence est imposée afin de casser les réseaux qui favorisent l'emploi des nouveaux arrivants au détriment de la jeunesse du pays.

Les 8 et 9 octobre derniers s'est déroulé le Salon de Paris pour l'emploi. Comme tous les ans, un pavillon regroupait des sociétés qui recrutent pour des postes dans les anciennes colonies intégrées à la République. Force est de constater que parmi ces pays, ceux ayant le statut de départe-

ment d'outre-mer sont ceux où le taux de chômage est le plus élevé. Ce problème résulte de la volonté du pouvoir parisien de ne pas accompagner le développement de ces pays, mais de s'en servir comme point d'appui stratégique au prix du maintien d'une certaine paix sociale, afin d'empêcher tout mouvement social d'ampleur de remettre en cause un système qui rejette la moitié de la population dans la pauvreté.

Dans notre île, l'organisation d'une telle manifestation n'a pas semblé

soulevé de protestations alors que la question de l'emploi des Réunionnais à La Réunion est le problème numéro un depuis plus de 40 ans. Est-ce à dire que la classe politique de cette île considère normal le fait de recruter en France des personnes qui viendront à La Réunion avec un emploi garanti, alors que des Réunionnais au moins aussi compétents devront s'exiler ou accepter un emploi précaire pour échapper au chômage ? Nul doute que dans d'autres anciennes colonies de la République toujours intégrées à cet ensemble, l'idée de recruter en France pour travailler dans le pays ne passerait pas comme une lettre à la Poste.

Cette crise de l'emploi découle d'une orientation politique : au lieu de soutenir le développement d'industries s'appuyant sur les ressources et les besoins, Paris a préféré profiter de l'accroissement démographique de ces peuples à partir des années 1960 pour organiser le transfert de la main d'oeuvre la plus qualifiée vers la France afin de développer ce pays. Cette migration massive organisée a privé ces pays d'une part importante de la jeunesse, c'est-à-dire la couche la plus dynamique d'une société. Aujourd'hui, là où cette politique d'émigration vers la France a été la plus performante, les pays concernés sont confrontés à un vieillissement accéléré de leur population car les jeunes sont partis en masse. C'est le cas en Guadeloupe et en Martinique.

A La Réunion, cet exil a aussi privé La Réunion de considérables forces vives. Cet exil continue encore aujourd'hui, avec un nombre de départ de La Réunion supérieur aux arrivées.

Conséquence d'un processus d'indépendance

En Kanaky-Nouvelle Calédonie, cette politique avait pour but clair-

ment affiché de rendre les Kanak minoritaires dans leur pays grâce à une importante immigration française avec un travail assuré pour les nouveaux arrivants. Cela aboutit à une situation d'affrontements quand la France a voulu utiliser ces immigrés pour qu'ils empêchent le retour de l'archipel à l'indépendance. Pour préserver sa présence dans le pays, la France dut céder sur un point essentiel : les nouveaux arrivants ne peuvent prétendre décider du destin de la Kanaky-Nouvelle Calédonie. En conséquence, pour voter aux élections provinciales, il faut être résident depuis 1998, et depuis 1994 pour voter aux référendums d'autodétermination. Malgré cela, les Kanak ne sont pas majoritaires dans le corps électoral spécifique à ces scrutins.

Mais la création d'un corps électoral spécifique au pays et sa reconnaissance dans la Constitution de la France entérine un fait : le processus de l'indépendance de la Kanaky-Nouvelle Calédonie est enclenchée. Pour une personne qui est arrivée depuis 1998 dans ce pays, la situation est très claire : elle ne peut pas intervenir dans les affaires politiques qui ne la concernent pas. En effet, les Provinces de Kanaky-Nouvelle Calédonie disposent d'importantes compétences. Elles ont permis d'apaiser la situation grâce au partage du pouvoir entre Kanak et Caldoches. Comme chez nos voisins ou comme en France d'ailleurs, les nouveaux arrivants ne peuvent donc pas participer aux élections décisives pour l'avenir du pays. Pour le faire, ils doivent demander et obtenir la nationalité du pays. En Kanaky-Nouvelle Calédonie, une telle demande ne pourra pas se faire avant le retour de l'archipel à l'indépendance.

Politique de l'emploi spécifique

Ce principe est souvent remis en

cause par des partisans de la non-indépendance. Ces derniers viennent de subir une ultime défaite. La Cour européenne des droits de l'homme n'a même pas jugé utile de débattre du fond, jugeant irrecevable la demande de remettre en cause l'interdiction de voter des nouveaux arrivants.

Sur un territoire de la République, il existe donc d'autres droits et devoirs. Le corps électoral gelé n'est pas la seule spécificité en Kanaky-Nouvelle Calédonie, où une durée de résidence minimale est imposée avant de pouvoir rechercher un travail dans le secteur privé. Pour qu'une personne venue de France puisse postuler directement, il est nécessaire que soit prouvé l'impossibilité de trouver sur place les compétences nécessaires. Avec l'élévation du niveau de formation, il est clair qu'à terme, ces possibilités de travail assuré à l'arrivée seront toujours plus réduites.

Par ailleurs, la personne qui souhaite faire carrière dans ce pays doit avoir conscience qu'elle n'aura des droits politiques que si elle adhère au projet d'indépendance, et donc qu'elle fasse de la Kanaky-Nouvelle Calédonie un choix de vie pour elle et ses descendants en demandant la nationalité une fois que ce pays aura retrouvé son indépendance.

Tout ceci est très différent de La Réunion, alors que la Kanaky-Nouvelle Calédonie est aussi une collectivité de la République. Ceci montre que sans aller vers la totale souveraineté, il est possible au sein de la République d'obtenir des mesures spécifiques pour que les débats concernant l'avenir du pays ne soient pas pollués par des considérations importées.

M.M.

Edito

Na artrouv plis dovan !

Après 6 ans à la tête de la section communiste de Saint-Paul, et au terme du maximum qu'il a été possible de réaliser dans ma mission de « raviver l'esprit de 2008 », j'ai la fierté et l'honneur de passer la main à une nouvelle direction saint-pauloise du Parti Communiste Réunionnais. En bénéficiant d'un climat politique apaisé, Cyrille Séraphin, nouveau secrétaire de la section, pourra approfondir le dialogue renoué avec toutes les composantes de la gauche locale, au profit des Saint-Pauloises et des Saint-Paulois ; et inspirer et mettre en œuvre les orientations du parti, au profit des Réunionnaises et des Réunionnais.

Citoyen militant, je retrouve une liberté de parole qui n'engagera plus mes coreligionnaires, ainsi qu'une liberté d'action que je mettrai avec force et détermination au service des justes, des fidèles et des loyaux, dans la forclusion de la direction exécutive du PCR.

A l'endroit de cette dernière, j'emprunte à Alfred de Musset ces quelques vers :

Puisque votre moulin tourne avec tous les vents,
Allez, braves humains, où le vent vous entraîne ;
Jouez, en bons bouffons, la comédie humaine ;
Je vous ai trop connus pour être de vos gens.
Ne croyez pourtant pas qu'en quittant votre scène,
Je garde contre vous ni colère ni haine,
Vous qui m'avez fait vieux peut-être avant le temps ;
Peu d'entre vous sont bons, moins encore sont méchants.

Aux camarades, je dis : « kont desi fyé pa tro, na artrouv plis dovan ! »

Philippe Yée-Chong-Tchi-Kan
Heureux Réunionnais, Citoyen Terrien

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Votaz, Partisipasyon ? Ok ! Mé si sé pou la po d'patat kont pa dsi la foul bann gran zour

Koméla néna in gran sobatkoz. Li port dsi lo partisipasyon zéléksyon. Sobatkoz-la i port dsi lo nonm bann votan kan néna in votaz. Désèrtin i di lo nonm votan i diminyé é zot néna bien rzon. Mé dsi kosa zot i baz azot ?

Ala in zéléksyon pou ronouvèl in dépitè pars lo dépitè ranplasan madam Bello la mèm pa vouli aksèpt lo post pars dizon sa in vré kokiye vide. Pars li téi viz in n'ot, sète prézidan La Réjyon. Pa in kokiye vid sète-la, in kokiye a ranplir é nout kamarad Paul Vergès avèk son lékip la bien konète ranpli ali avèk in bann prozé valab. Mé Paul Vergès lété Paul Vergès, pa in dézyèm kouto ni in troizyèm.

Donk ala in post pèrsone téi vé pa vréman, mèm si l'avé in bonpé kandida, é in pé la désid donn sa in zèf la pankor éklo é pétète i éklora pa zamé. Mé sa lé zis pou dir lo baz diskisyon lé pa korèkt.

Astèr, dovan nou néna in zéléksyon pou bann konsèye départmantal : ok ! Mé zot i pé dir konmsa, d'in fason otomatik, kosa sa i ansèrv. Pétète bann éspésyalis lo droi i pé dir, mé nou, lo bann ti kolon, ni gingn pa di sa nou ! Alor si lo moun i vote pa-sirtou néna dé zéléksyon an mèm tan - i fo pa nou lé étoné. Dann inndé kanton va fé in pé wati-watia, mé kont la dsi pou in bon partisipasyon ? Kont dési, fyé pa tro !

Aprés nora zéléksyon konsèye réjyonal ? Va soubate pou koué ? pa sir lo moun va trouv zot kote shokola ladan. Mi oi déza sa konm in gran l'annuiman. Konmsi lo moun la Rényon i koné déza par avans kisoï inn, kisoï l'ot, i fo pa kont la dsi pou élimine lo bann malédiksyon i pèz dsi nou. Lo néokolonyalism i vèye o grin é la pa son sousi si na poin bonpé votan. Gouvèrnman fransé i vèye o grin éli sousyé solam pou adfèbli nout pèp.

In prozé rényoné A tou lé kou sa lé intèrésan. Mé lo portèr so prozé-la ? Li lé sou tèr sirman, li la pan kor éné-li lé dan la kok'é dan la kok i gingn pa kass kate pate in kanar. Alor : votaz ? partisipasyon ? Ok mé si sé pou la po d'patat, kont pa dsi la foul dé gran zour.

Justin